Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260981-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 23 SEPTEMBRE 2026

**Date de convocation :17/09/2026**
**Date d'affichage :17/09/2026**
NOMBRE DE CONSEILLERS
**En exercice : 27**
**Présents : 22**
**Votants : 27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT -—— Vanessa MAILLET – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Sylviane LETTY – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU – Laura MILIN – Jean-François SALAUN – Julien LE BRUN -— Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Olivier LE BIHAN - Anaïs XAVIER - Philippe BOREL
Procurations :
- Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
- Marlène ILHEU pour Stéphanie DOUGUET (à partir de 19H25)
- Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
- Anaïs XAVIER pour Jean-Michel BRIS
- Philippe BOREL pour Vanessa MAILLET

Jean-Michel BRIS a été élu secrétaire de séance.

## 8-1 Convention Commune / Association USCS pour la gestion des équipements du Stade Yves Berthevas

La Municipalité et l'Association club de football Union Sportive Cléder-Sibiril ont engagé une réflexion sur la bonne utilisation des équipements mis à disposition par la Commune de CLEDER.
Un document a été élaboré. Les membres du Conseil ont pu l'étudier. Il est précisé que le document est destiné à évoluer pour prendre en compte l'ensemble des problématiques.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260981-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-approuve les termes de la convention ;
-autorise le Maire à signer le document

Fait à CLEDER, le 30/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance :

Le Maire
Frank COCAIGN




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication